

## ASSEMBLÉE DU 7 DÉCEMBRE 2009

A une assemblée ordinaire de la Municipalité de Saint-Cuthbert, dans le comté de Berthier, tenue à l'heure et au lieu ordinaire de ses délibérations, lundi le septième jour du mois de décembre de l'an deux mille neuf et à laquelle sont présents :

M. le Maire : Bruno Vadnais

Les membres du conseil : M. Éric Deschênes  
M. Pierre Ducharme  
M. Yvon Tranchemontagne  
M. Louis Mandeville  
M. Jean-Pierre Doucet  
M. Gérald Toupin

Formant quorum sous la présidence de M. Bruno Vadnais, le directeur général est également présent.

### ORDRE DU JOUR.

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Période de questions
3. Adoption des procès-verbaux de l'assemblée du 9, du 16 et du 30 novembre 2009.
4. Rapport financier du mois de novembre 2009.
5. Administration générale
  - 5.1. Demande d'adhésion à L'Association Forestière de Lanaudière
  - 5.2. Renouvellement de l'abonnement à Québec Municipal
  - 5.3. Informations juridiques : Mini Scribe.
  - 5.4. Date de l'adoption des prévisions budgétaires 2010.
  - 5.5. Ristourne de la MMQ.
  - 5.6. Déclaration des intérêts financiers des élus municipaux.
  - 5.7. Nomination d'un maire suppléant
  - 5.8. Répartition des fonctions des membres du conseil.
  - 5.9. Demande d'aide financière pour installation sécuritaire au presbytère
  - 5.10. Demande de commission d'enquête publique.
6. Sécurité Publique.
7. Transport routier
  - 7.1. Protection du chemin sur le rang Nord de la Rivière Chicot contre l'érosion par la rivière.
  - 7.2. Pont de béton près de la propriété de M. Mc Duff sur le rang Nord de la Rivière Chicot.
  - 7.3. Réparation des accotements rue Principale et Rang Sud Rivière Chicot.
  - 7.4. Règlement modifiant le règlement sur la circulation des véhicules lourds sur la route Bel-Automne.
  - 7.5. Panneaux de signalisation pour nouvelle vitesse.
8. Hygiène du Milieu
  - 8.1. Résolution de la Municipalité de la Lanoraie concernant la collecte sélective.
  - 8.2. Offre de représentation au conseil d'administration de la nouvelle zone intégrée de l'eau.
9. Urbanisme et mise en valeur du territoire
  - 9.1. Plainte de Mme Carmelle Belhumeur
  - 9.2. Demande de la Municipalité de Saint-Barthélemy concernant le projet Les Bayous du Saint-Laurent.
  - 9.3. Avis d'infraction de la CPTAQ pour les propriétés de M. Jean-Marc Grégoire

- 9.4. Règlement de contrôle intérimaire de la MRC numéro 220
- 10. Loisir et Culture
  - 10.1. Fonctionnement de la patinoire.
- 11. La liste des travaux publics.
- 12. Courrier
- 13. Adoption des comptes
- 14. Levée de l'assemblée

### **1- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

rés.2924-09

Il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet appuyé par M. Yvon Tranchemontagne et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

### **2- PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. Mateo Picone informe le conseil de son intention de poursuivre les procédures pour que le Ministère des Transports change la signalisation concernant la circulation de véhicules lourds sur la route 138 à la hauteur de Saint-Barthélemy.

M. Picone demande au maire d'informer le nouveau maire de Saint-Barthélemy, M. Pierre Roy de la situation.

M. Louis Mandeville mentionne qu'il serait souhaitable de modifier le règlement concernant la longueur des ponceaux donnant accès au chemin public.

### **3- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ASSEMBLÉE DU 9 DU 16 ET DU 30 NOVEMBRE.**

rés.2925-09

Il est proposé par M. Gérald Toupin appuyé par M. Louis Mandeville et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte les procès-verbaux de l'assemblée du 9, du 16 et du 30 novembre de l'an deux mille neuf avec dispense de les lire puisque les membres du conseil en ont pris connaissance avant la tenue de la présente assemblée.

Adopté à l'unanimité

### **4-RAPPORT FINANCIER DU MOIS DE NOVEMBRE 2009**

Le directeur dépose le rapport financier du mois de novembre 2009. Ce rapport est conforme aux nouvelles dispositions du code municipal relativement au contenu des rapports financiers.

### **5.0-ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

#### **5.1- DEMANDE D'ADHÉSION À L'ASSOCIATION FORESTIÈRE DE LANAUDIÈRE**

L'Association demande notre adhésion à leur organisme au prix de 75\$. La Municipalité est membre de l'Agence de Mise en Valeur des Forêts Privées et n'est pas membre de l'Association Forestière.

Le conseil n'a pas l'intention de donner suite à la demande.

**5.2- RENOUELEMENT DE L'ABONNEMENT À QUÉBEC MUNICIPAL**

Il est proposé par M. Louis Mandeville appuyé par M. Pierre Ducharme et résolu que la Municipalité de Saint-Cuthbert renouvelle son abonnement à Québec Municipal pour la prochaine année au prix de 275\$.

rés.2926-09

Adopté à l'unanimité

**5.3-INFORMATIONS JURIDIQUES : MINI SCRIBE.**

Le directeur a remis une copie du Mini-Scribe à tous les membres du conseil. Le Min-scribe traite principalement d'informations juridiques sur le budget, le plan triennal d'immobilisation, le calendrier des séances du conseil, du rapport du maire sur la situation financière, les prélèvements d'eau et sur les comptes de taxes supplémentaires.

**5.4- DATE DE L'ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2010.**

rés.2927-09

Il est proposé par M. Pierre Ducharme appuyé par M. Yvon Tranchemontagne et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert fixe la date de l'adoption des prévisions budgétaires au 21 décembre 2009.

Adopté à l'unanimité

**5.5- RISTOURNE DE LA MMO.**

L'assurance de la Municipalité, la Mutuelle des Municipalités du Québec, annonce une ristourne de 3 371\$ à la Municipalité. Le directeur a remis à chacun des membres du conseil un rapport du calcul de la ristourne.

**5.6-DÉCLARATION DES INTÉRÊTS FINANCIERS DES ÉLUS MUNICIPAUX.**

Les membres du conseil suivants déposent leur déclaration des intérêts financiers selon l'article 357 de la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

M. Pierre Ducharme                      M. Éric Deschênes                      M. Louis Mandeville.

**5.7-NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT**

rés.2928-09

Il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet appuyé par M. Gérald Toupin et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert nomme :

1- M. Yvon Tranchemontagne maire suppléant et désigne celui-ci pour remplacer le maire lors des assemblée du conseil de la MRC pour la période du 7 décembre 2009 au 31 mai 2010.

2- M. Louis Mandeville, maire suppléant et désigne celui-ci pour remplacer le maire lors des assemblée du conseil de la MRC pour la période du 1<sup>er</sup> juin au 31 octobre 2010.

Adopté à l'unanimité

**5.8-RÉPARTITION DES FONCTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL.**

1-Administration générale :                      M. Bruno Vadnais

2-Sécurité publique :                                      M. Gérald Toupin

3-Transport Routier	M. Pierre Ducharme M. Éric Deschênes M. Louis Mandeville
4-Hygiène du Milieu	M. Jean-Pierre Doucet
5-Urbanisme et zonage :	M. Yvon Tranchemontagne M. Pierre Ducharme
6-Loisir et culture	M. Yvon Tranchemontagne M. Éric Deschênes

**5.9-DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR UNE INSTALLATION SÉCURITAIRE AU PRESBYTÈRE**

rés.2929-09

**Attendu que** M. le curé a subi une opération import ante à la hanche ;

**Attendu qu'**il est nécessaire de rendre sécuritaire les marches de la galerie et l'allées de la galerie pour éviter de mauvaises chutes ;

**En conséquence**, il est proposé par M. Gérald Toupin appuyé par M. Yvon Tranchemontagne et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accorde la somme de 100\$ pour permettre des installations sécuritaires sur la galerie et les marches du presbytère.

Adopté à l'unanimité

**5.10-DEMANDE DE COMMISSION D'ENQUÊTE PUBLIQUE.**

rés.2930-09

Considérant les demandes répétées des trois partis d'opposition à l'Assemblée nationale du Québec pour la tenue d'une commission d'enquête publique afin de faire la lumière sur les allégations de conflits d'intérêts et de collusion concernant *l'octroi* de contrats gouvernementaux aux niveaux municipal, de la construction et des transports ;

Considérant que plus de 80% de la population du Québec demande la tenue d'une telle commission d'enquête ;

Considérant que la Fédération québécoise des municipalités s'est prononcée en faveur de la tenue de cette commission ;

Considérant que les maires de Montréal, Québec, Longueuil et *Gatineau* se sont *aussi*, prononcés pour une commission d'enquête et qu'ils ont, reconduit leur demande récemment ;

Considérant que de nombreux autres élus municipaux se sont déjà prononcé cri faveur d'une telle commission ;

Considérant que la présidente de l'Ordre des ingénieurs du Québec s'est aussi prononcée pour une telle démarche

Considérant que de nombreux professionnels et entrepreneurs demandent la tenue de cette commission ;

Considérant que le syndicat des policiers de la Sûreté du Québec demande au gouvernement de tenir une commission d'enquête publique ;

Considérant que les procureurs de la couronne du Québec vont dans le même sens.

En conséquence, il est proposé par M. Louis Mandeville appuyé par M. Gérald Toupin et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert demande au gouvernement du Québec de prendre rapidement les mesures nécessaires pour tenir une commission d'enquête publique dans le but de faire la *lumière* sur des allégations de conflits d'intérêts, de favoritisme, de menaces, de collusions entourant concernant l'octroi de contrats gouvernementaux aux niveaux municipal, de la construction *et des transports*.

Nous rappelons au gouvernement, *que cette situation* entache les élus en général ainsi que les entrepreneurs qui bâtissent le Québec. Cette situation crée un climat de suspicion et de cynisme au sein de la population. Dans les circonstances, une commission d'enquête publique est incontournable.

Adopté à l'unanimité

## **7-TRANSPORT ROUTIER**

### **7.1-PROTECTION DU CHEMIN SUR LE RANG NORD DE LA RIVIÈRE CHICOT CONTRE L'ÉROSION PAR LA RIVIÈRE.**

M. Martin Sylvestre a remarqué que le chemin semble bouger près de la propriété de M. Rosaire Destrempe où la rivière fait un méandre et s'approche près du chemin sur le rang Nord de la Rivière Chicot. Il redoute un glissement du terrain dans la rivière.

Après avoir visité l'endroit, on a constaté la présence d'un ponceau endommagé qui cause peut-être la dénivellation du chemin. Si on veut apporter des mesures préventives contre le glissement de terrain, il faudrait mettre de la pierre dynamitée sur la rive de la rivière à l'endroit où l'eau cause l'érosion du sol. Toutefois, il est difficile d'atteindre la rive sans enlever les arbres et les branches qui assurent une certaine stabilité du talus.

Le directeur demandera à M. Stéphane Allard s'il possède les compétences nécessaires pour identifier les possibilités de glissement de terrain à cet endroit.

### **7.2-PONT DE BÉTON PRÈS DE LA PROPRIÉTÉ DE M. MC DUFF SUR LE RANG NORD DE LA RIVIÈRE CHICOT.**

Mme Marie-Ève Courchesne a demandé que le directeur visite son terrain suite à la coupe d'un petit arbre sur sa propriété par les employés municipaux. En visitant son terrain, on a constaté que les talus du pont de béton étaient retenus par des pneus. Il y a une quantité énorme de pneus qui assure la stabilité des rives du cours d'eau.

Les pneus situés près du pont sont dénudés et n'assurent pas une bonne stabilité du talus, il serait préférable de placer de la pierre dynamitée en remplacement des pneus pour la partie de terrain sous la responsabilité de la municipalité.

On fera un suivi de l'état du talus du cours d'eau au printemps prochain.

### **7.3-RÉPARATION DES ACCOTEMENTS RUE PRINCIPALE ET RANG SUD RIVIÈRE CHICOT.**

Au printemps prochain, il faudra ajouter de l'asphalte recyclé à certains endroits sur les accotements du chemin, pour éviter que les rebords de l'asphalte se brisent le long des accotements.

**7.4-RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION DES VÉHICULES LOURDS SUR LA ROUTE BEL-AUTOMNE.**

**Règlement numéro 180**

**Modifiant le règlement numéro 75 concernant la circulation de véhicules lourds sur la route Bel-Automne.**

**ATTENDU** que le paragraphe 5e de l'article 626 du *Code de sécurité routière* (L.R.Q. c C-24.2) permet à la municipalité d'adopter un règlement pour prohiber la circulation des véhicules routiers sur son territoire ;

**ATTENDU** que le règlement numéro 75 concernant la circulation de véhicules lourds sur la route Bel-Automne et la route Saint-Esprit a été adopté par la Municipalité de Saint-Cuthbert le 3 juillet 2001 et a été approuvé par le Ministère des Transports du Québec ;

**ATTENDU** qu'il est nécessaire de modifier le règlement numéro 75 concernant la circulation de véhicules lourds sur la route Bel-Automne, afin d'interdire, non seulement durant la période du dégel, mais durant toute l'année, la circulation de véhicules lourds sur ce chemin ;

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné lors d'une séance du conseil tenue le 9 novembre 2009 ;

rés.2931-09

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Louis Mandeville appuyé par M. Éric Deschênes et unanimement résolu qu'il est ordonné et statué par règlement de ce conseil ce qui suit :

*Article 1-* L'article 3 du règlement numéro 75 est modifié comme suit :

La circulation des camions et des véhicules outils est interdite sur la route Bel-Automne **durant toute l'année**, à partir de son intersection avec le rang St-André pour se rendre aux limites entre la Municipalité de Saint-Cuthbert et celle de Saint-Barthélemy, lequel est indiqué sur le plan annexé au présent règlement pour en faire partie intégrante.

*Article 2-* Le présent règlement entrera en vigueur dès qu'il aura reçu l'approbation du Ministre des Transports conformément à l'article 627 du *Code de la sécurité routière*.

M. Bruno Vadnais, maire

M. Richard Lauzon, directeur général et secrétaire-trésorier

Le projet de règlement ci-dessous a fait l'objet d'une dispense de lecture lors de son adoption puisqu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente assemblée et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture.

### **7.5-PANNEAUX DE SIGNALISATION POUR NOUVELLE VITESSE**

Il existe des panneaux pour indiquer une nouvelle vitesse qui s'installent en dessous du panneau de vitesse. Les panneaux sont jaunes et ne sont pas obligatoires. On peut également installer des panneaux de signalisations avancés pour les panneaux de vitesse.

rés.2932-09

Il est proposé par M Pierre Ducharme appuyé par M. Gérald Toupin et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise l'installation de panneaux indiquant « nouvelle vitesse » et des panneaux avancés de vitesse pour les nouveaux panneaux de signalisation de vitesse.

Adopté à l'unanimité

### **8-HYGIÈNE DU MILIEU.**

#### **8.1-RÉSOLUTION DE LA MUNICIPALITÉ DE LA LANORAIE CONCERNANT LA COLLECTE SÉLECTIVE.**

La Municipalité a reçu une copie de la résolution de la Municipalité de Lanoraie demandant à la MRC de réaliser une étude dans le but que cette dernière prenne en charge la collecte, le transport et le traitement des matières récupérables.

Probablement que ce sujet sera discutée lors d'une prochaine assemblée des maires et qu'il y a lieu que le conseil oriente le maire sur sa prise de position relativement à cette demande de la Municipalité de Lanoraie.

Le conseil est très peu favorable à la réalisation d'une telle étude.

#### **8.2-OFFRE DE REPRÉSENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA NOUVELLE ZONE INTÉGRÉE DE L'EAU.**

rés.2933-09

Il est proposé par M. Pierre Ducharme appuyé par M. Jean-Pierre Doucet et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert désigne M. Bruno Vadnais pour représenter la Municipalité de Saint-Cuthbert au sein du conseil d'administration de la nouvelle zone de gestion intégrée de l'eau.

Adopté à l'unanimité

### **9- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

#### **9.1-PLAINTÉ DE MME CARMELLE BELHUMEUR**

Mme Carmelle Belhumeur se plaint de plusieurs infractions à la réglementation municipale par la propriétaire voisine. Elle a déposé par écrit les causes de sa plainte et une copie de cette lettre a été remise à chacun des membres du conseil.

Elle ne mentionne pas dans cette lettre qu'elle a fait appel aux services d'inspection de la MRC et que les inspecteurs ne se sont pas venus visiter les lieux, mais elle en a informé verbalement la secrétaire de la municipalité.

Une copie de cette lettre a également été remise à l'inspecteur en bâtiments et celui-ci devra intervenir.

**9.2-DEMANDE D'APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARTHÉLEMY CONCERNANT LE PROJET LES BAYOUS DU SAINT-LAURENT.**

**Considérant** qu'il s'agit d'un milieu agricole homogène mais moins intensif reposant sur des sols de classe 3, selon les données de l'inventaire des terres du Canada. Les sols de cette catégorie offrent des possibilités d'utilisations agricoles intéressantes malgré quelques contraintes, soit un excès d'humidité et de capacité portante pour la machinerie caractérisé par la plaine inondable ;

rés.2934-09

**Considérant** que le milieu ne compte aucune activité d'élevage, seule la grande culture est priorisée dans ce secteur. Par surcroît, ce secteur ne peut recevoir d'élevage compte tenu que nous sommes en pleine plaine inondable ;

**Considérant** que nous trouvons également des résidences construites en bordure du chemin public avec plusieurs concentrations importantes le long du rang du Fleuve. Donc on peut considérer ce dernier comme un milieu déstructuré sur sa longueur ;

**Considérant** qu'en effet, compte tenu de la localisation de l'emplacement et de l'utilisation requise, l'autorisation recherchée n'affectera pas davantage l'homogénéité agricole qui prévaut actuellement dans ce milieu. De la même façon, l'usage projeté n'ajoutera pas de contrainte à la pratique des activités agricoles, eu égard à la localisation spécifique de l'emplacement visé ou sur les lots avoisinants ;

**Considérant** que le site visé par la demande permettra le développement intégré des ressources en territoire rural par la mise en valeur de l'ensemble des ressources de la terre, des paysages, de la faune, de l'eau et du patrimoine naturel et bâti;

**Considérant** que le projet propose des moyens concrets pour que les intervenants du milieu soient les principaux gagnants du développement de cette nouvelle filière économique tout en intégrant et favorisant une agriculture de proximité, une agriculture biologique, une fenêtre au produits du terroir ainsi qu'une ouverture à l'agrotourisme ;

**Considérant** que le site visé a une partie marécageuse et est traversé par des cours d'eau et des fossés ravinés et mal drainés, où l'on retrouve aussi une friche herbacée laissée à l'abandon ;

**Considérant** que l'emplacement visé s'inscrit dans une plaine inondable le long du fleuve St-Laurent. Généralement, il s'agit d'une large bande de terre comprise entre le fleuve et le rang du Fleuve et du rang du Fleuve à la route 138 entre coupée par l'autoroute 40 ;

**Considérant** que les terrains visés s'intègrent, par ailleurs, dans l'affectation agricole/résidentielle correspondant à un secteur d'îlots déstructurés et fera l'objet d'un contrôle intérimaire caractérisés par une concentration de fonctions urbaines ;

**Considérant** que le site retenu à déjà une partie classée comme Hectare commerciale sur le lot 46 ;

**Considérant** que le terrain visé est déjà perturbé par différents usages tel que : pourvoyeur pêche blanche, marina et camping ;

**Considérant** que le projet pourra bénéficier des services déjà en place tel que : réseau hydro-électrique, réseau téléphonique, aqueduc municipal, gaz naturel (-2 km), et réseau routier ;

**Considérant** qu'à la lumière de l'étude de faisabilité réalisée pour le projet des Bayous du St-Laurent, le site retenu est celui du Domaine Sarrazin à Saint-Barthélemy. Sur les quatorze sites proposés par le plan directeur de la Coopérative de la réserve mondiale de la Biosphère du Lac St-Pierre, c'est celui qui offrait le moins de contrainte au milieu agricole et à l'environnement ;

**Considérant** l'espace nécessaire pour la réalisation du projet, la superficie du site recherchée est détenue que par un seul propriétaire à la fois accessible à l'eau et possédant des terres cultivables soit par l'achat et ou location de celle-ci ;

**Considérant** la proximité du plan d'eau soit : de l'archipel du Lac St-Pierre et cela sans devoir modifier l'accessibilité au plan d'eau directement ;

**Considérant** avoir accès rapidement au réseau routier majeur. Celui-ci est assuré par les réseaux : autoroutier (40) et routier (138) actuels. Aucune nouvelle infrastructure n'est nécessaire pour assurer le développement envisagé ;

**Considérant** l'accès privilégié à la zone, elle est la seule dans le pour tour de l'Archipel (Autoroute 40, Route 138) à moins de 2 km ;

**Considérant** ce contexte, le projet apparaît assujetti à une harmonisation dans les usages et les activités identifiées avec le milieu par le règlement municipal sans demander une modification des usages ;

**Considérant** que le projet s'intègre à l'activité économique, touristique et agricole de façon à profiter de l'expertise disponible et à maximiser les retombées locales pour la MRC D'Autray, MRC Maskinongé et régionales pour Lanaudière et Mauricie ;

**Considérant** que c'est l'endroit le plus rapidement accessible aux îles de l'archipel contenu du passage entre l'île Dupas et l'île à l'Aigle ;

**Considérant** qu'à proximité, il a des aires de protection dont : la commune de l'île Dupas, le site Ramsar, la Réserve mondiale de la biosphère, les différentes îles détenus par les paliers de gouvernement, l'héronnière et les haltes migratoires de Saint-Barthélemy et Maskinongé ;

**Considérant** que le concept avec ses exigences améliorera par ses qualités esthétiques supérieures le site ;

**Considérant** que le milieu supporte le projet et qui lui aura une incidence sur le développement et sur la pérennité du territoire rural ;

**Considérant** que le projet s'inscrit dans l'ensemble des plans directeurs, d'actions, stratégique ou de développement des différents organistes tel que : la municipalité de Saint-Barthélemy, le CLD D'Autray, la MRC D'Autray, la SADC D'Autray, la coopérative de la réserve Mondiale de la Biosphère du Lac St-Pierre, Touriste Lanaudière, Conférence des Élus Lanaudière et Développement Économique Canada (DEC Laval-Laurentides-Lanaudière) etc.;

**Considérant** que le projet est implanté directement dans l'action pour les raisons suivantes : cette région est devenue un site Ramsar en 1998, selon la Convention sur les zones humides d'importance internationale, et a été désignée Réserve de la biosphère en 2001. Son archipel, dans la partie amont du lac, compte une centaine

d'îles et chenaux et jusqu'à 40 % de tous les milieux humides du Saint-Laurent, lesquels abritent une richesse faunique et végétale exceptionnelle. Dans l'archipel, on peut observer jusqu'à plus de 280 espèces d'oiseaux parmi les 400 espèces présentes au Québec et 167 y nichent. De plus, il est fréquenté par près de 80 espèces de poissons sur les 116 espèces de poissons d'eau douce présentes au Québec. Il comprend la plus importante halte migratoire de sauvagine en eau douce du Saint-Laurent et la plus importante héronnière en Amérique du Nord.

De plus c'est :

- le dernier bassin d'eau douce du Saint-Laurent et la plus importante plaine d'inondation du Saint-Laurent ;
- vingt pour cent de tous les marais du Québec ;
- 83 km<sup>2</sup> de marais d'hébergement pour une multitude d'invertébrés, de poissons et de rats musqués ;
- 46 km<sup>2</sup> de prairies humides parsemées de mares servant à l'alimentation et à la reproduction printanière du poisson ainsi qu'à la nidification des canards barboteurs ;
- 36 km<sup>2</sup> de forêts, arbustes et herbacées ainsi que 40 km<sup>2</sup> de terres agricoles et la première halte migratoire printanière de l'Oie des Neiges sur le Saint-Laurent.

Pour l'ensemble des ces considérants, nous croyons qu'il n'a pas d'autre endroit pour réaliser le projet des « Bayous du St-Laurent » sur le territoire de la municipalité de Saint-Barthélemy. Et il en va aussi pour le territoire de la MRC D'Autray et même pour l'ensemble du territoire inclus dans la Réserve Mondiale de la Biosphère.

**En conséquence**, il est proposé par M. Pierre Ducharme appuyé par M. Yvon Tranchemontagne et résolu que :

«Le contexte, la localisation, la nature du projet et les considérants » fassent parties de la résolution.

Qu'une copie de la présente résolution soit envoyée au promoteur et à la municipalité de la Paroisse de Saint-Barthélemy.

Adopté à l'unanimité

### **9.3-AVIS D'INFRACTION DE LA CPTAQ POUR LES PROPRIÉTÉS DE M. JEAN-MARC GRÉGOIRE**

La Commission de Protection du Territoire Agricole nous a fait parvenir une copie conforme des avis d'infraction adressés à M. Jean-Marc Grégoire. La CPTAQ demande de cesser l'usage commercial et d'entreposage en zone agricole sans avoir reçu son autorisation.

### **9.4-RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE DE LA MRC NUMÉRO 220**

La Municipalité a reçu le règlement de contrôle intérimaire de la MRC qui a été adopté le 25 novembre 2009 par la MRC de d'Autray. Ce règlement a pour but de régir la construction de résidences dans la zone agricole, notamment dans les îlots déstructurés.

### **10.0-LOISIR ET CULTURE**

### **10.1-FONCTIONNEMENT DE LA PATINOIRE.**

Horaire patinoire

- 1- Lundi et mardi : hockey bottine
- 2- Mercredi et jeudi : 18 :30 à 21 :30
- 3- Vendredi : 18 :30 à 23 :00
- 4- Samedi et dimanche : 13 :00 à 17 :00

Le chalet est ouvert en après-midi les jours de congé scolaire.

Horaire de travail de Robert Béland :

- Mardi : de 8 :00 à 17 :00  
Mercredi et jeudi : de 13 :00 à 21 :30  
Vendredi : 13 :00 à 23 :00  
Samedi et Dimanche : 13 :00 à 17 :00

Entretien, arrosage et remplacement :

Gilles Gadoury, Dany Drainville. Maurice Smallwood

### **11- LA LISTE DES TRAVAUX PUBLICS.**

#### ***Ponts***

#### ***Panneaux de signalisation et glissières de sécurité***

- Réparation de certaines glissières de sécurité : Rang Nord et autres

#### ***Travaux de voirie***

- Travaux fossés : Réjean Sylvestre rang St-Jean.
- Mettre asphalte recyclée accotements rue Principale et rang Sud

#### ***Réseau d'aqueduc et borne fontaines***

- Installation d'un compteur d'eau rang Sud Riv. Chicot.
- Installation d'une vanne rue Vadnais
- Localiser les vannes d'arrêt sur réseau et sur réseau St-Viateur

#### ***Usine de filtration***

#### ***Parc, chalet des loisirs et cour d'école***

- Réparation d'un poteau du filet de terrain de tennis

#### ***Garage voirie***

- Ménage et peinture : outillages, machineries, bâtisses,
- Finir ménage cour arrière : débarrasser ferrailles, outillages, placer machinerie,

#### ***Édifice et autres***

- Défaire les luminaires Chevalier de Lorimier.

### **12- COURRIER**

Bell : Relevé des frais municipaux

MDDEP : Certificat d'autorisation M. Olivier Toupin

Signo-Tech : Offre de numéro civique 9-1-1

Contrôleur Routier : véhicules de déneigement

Gouvernement du Canada : Prix Paul Yuzik sur le multiculturalisme

MRC de d'Autray : Règlement sur le schéma d'aménagement.

COMBQ : Prix Naturas –Combeq

MAMROT : Programme PRECO sur le renouvellement des conduites d'eau potable ou d'eaux usées.

Syndic Belhumeur Pronovost : Faillite de M Gerry Adams.

**13-ADOPTION DES COMPTES**

Il est proposé par M Jean-Pierre Doucet appuyé par M. Louis Mandeville et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert adopte les comptes et autorise M. Bruno Vadnais et le directeur général, M. Richard Lauzon à les payer avec recours si possible.

Adopté à l'unanimité.

rés.2935-09

<b>COMPTES PAYÉS (FOLIO 200597)</b>		
Fonds de l'information foncière		
Mutations	200901590750	18.00
Julie Rémillard		
Frais de glace patin artistique	421469	73.50
Hydro-Québec		
Lumières de rue	665800282545 665800282546	442.23
Ministre du Revenu Québec		
RQAP rémunération conseil	3522191	33.30
Hydro-Québec		
Bâtisse municipale	05-11-09	1 515.05
Électricité chalet	05-11-09	368.18
Construction Stéphane Belhumeur		
Toit perron arrière	432	3 606.64
Télus Mobilité		
Cellulaires	Octobre	199.65
Pierre-Yvon Laporte		
Don de Francis Raymond remis à la Municipalité pour achats de livres	416	250.00
Liette Baribeau		
certificats d'évaluation	415	20.00
Toshiba Solution d'Affaires		
Copies et entretien copieur	AR818913	115.80
Anne-Sophie Thibault		
Aide à la famille	6086081	50.00
Vickie Bernier		
Aide à la famille	6170188	50.00
Bell		
Téléphone chalet	22 nov. - 21 déc.	93.96
<b>COMPTES À PAYER (FOLIO 200597)</b>		
Ministre du Revenu du Québec		
RRQ (maire) et RQAP rémunération conseil	2008	786.60
Fonds de l'information foncière		
Mutations	20090273558	15.00

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CUTHBERT

Joomla		
Frais d'hébergement site Web décembre	0000342	56.38
Marché Bonichoix		
Réception	142265 138598	53.14
Marché Croisetière		
Réception	09-11-09 16-11-09	97.51
Le Groupe Harnois		
Huile à chauffage	FH00335298-6	924.87
Clément Laferrière		
Transport de pierre et pierre Rte St-Esprit	12665 12662	1 813.82
Les Équipements J.M. Dubois.		
Isolants pour bottes de travail	5772	33.76
Garage Pierre Dugré Inc.		
Huile à moteur, filtres pour tracteur	38714	255.94
Carrière de Saint-Barthélemy		
Pierre	2250	29.01
Simon Hélie Ltée		
Abrasifs	025785	1 083.60
Librairie René Martin		
Livres pour la bibliothèque	35458	116.34
Accent Québec		
Pattes de table pliante (3)	16431	533.22
FQM		
Dicom	56592	29.75
Bélanger Sauvé		
Cour municipale	286390	853.69
Construction D. Quévillon		
Location de la pelle pour les fossés et pour le contour pétanque	0261	2 949.84
Fleet Informatique		
Boîtier pour disque dur	70538	28.21
Les Emballages J.C. Ltée		
Essuie-main, papier hygiénique	80611	59.61
Agrivert, coopérative agricole régionale		
Tige armature pour contour terrain de pétanque	FC00317601	235.35
Sintra		
Asphalte	0406-01189	159.48
Sifto Canada Corp.		
Sel pour abrasifs	72162997 72161836	14 783.20
Porte de garage Écono		
Réparation porte de garage	1635	174.95

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CUTHBERT

Buro Plus Martin		
Projecteur, écran,	415886	1 120.83
papier, correcteur, roulettes tables du conseil	413922415680	221.44
Laboratoire de Construction 2000		
Honoraires du 2 août au 25 octobre	DM2790	3 723.05
Inspecteur Canin		
Licences et avis recensement 2008-2009	5825	288.96
Martech		
50 poteaux en U, accessoires et transport	105127	2 043.04
Location C.D.A.		
Location déchiqueteuse pour branches	0093470	851.08
Dépanneur du Village		
Lait, café, essence novembre	452935	121.98
Essence octobre (camion location Quévillon)	452928	296.44
EBSCO		
Abonnement revues bibliothèque	9138601	46.28
Quincaillerie St-Cuthbert.		
Thermostats programmables pour caserne	62085	111.71
toilette, boulons, bride, lingettes, raccord à tuyau, embout, vis à bois, tuyau pistolet, mèche à bois, seau, chaudière, spray nine, chiffons, nettoyeur à tapis, absorbant d'odeurs, recharge glade, drain enrobé, cylindre, balai à feuilles, gants, nettoyeur céramique, corde maçon, écrou, sous-pattes, WD40, lubrifiant Ji-a-loo	61642 61657 61713 61736 61782 61784 81810 61832 61826 61856 61859 61909 61977 62009 62085 62102 62142	242.72
<b>COMPTES PAYÉS FOLIO 201019 AQUEDUC</b>		
Hydro-Québec		
Electricité usine de filtration	672100275561	1 459.59
Bell		
Téléphone usine de filtration	22 nov. au 21 déc.	93.96
<b>COMPTES À PAYER FOLIO 201019 AQUEDUC</b>		
Biolab		
Analyse de l'eau	156192 156190	319.66
Construction D. Quévillon		
Location de la pelle (N. Cournoyer)	0261	368.69
Guy Bourgeault & Fils		
Vérification valve 120 volts	33448	80.14
Quincaillerie St-Cuthbert		
Tuyau ¾ 100 lbs	61810	51.92
<b>COMPTES À PAYER FOLIO 202206 AQUEDUC</b>		
Biolab		

Analyse de l'eau St-Viateur	156191	84.60

**14-LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet et résolu que l'assemblée est levée.

rés.2936-09

Adopté à l'unanimité

Bruno Vadnais, maire

Richard Lauzon, dir. général et sec.-trésorier

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je, soussigné, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses projetées ou acceptées par le conseil lors de la présente assemblée.

Certifié à Saint-Cuthbert ce 7e jour du mois de décembre 2009

Richard Lauzon  
Directeur général et secrétaire.-trésorier